|  |
| --- |
| COURS 5 CCP1 : IDENTIFIER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR CHAQUE TÂCHE ET LES HABITUDES DE LA MAISON |

L'ADVF demande à faire le tour des lieux avec la PA ou quelqu'un de la famille et s'informe des conditions de travail et des habitudes de la maisonnée afin d'être en mesure de réaliser une prestation de qualité en toute sécurité.

Dans certains services à domicile, le responsable accompagne l'ADVF lors de la première rencontre avec les PA, il se charge alors de lui transmettre les informations nécessaires et lui présente le domicile.

L'ADVF « habituelle » pourra actualiser ou compléter les informations en fonction des situations. Certaines informations peuvent être retranscrites sur la fiche mission afin de faciliter les premières interventions.

* **Au fur et à mesure des interventions :**

→ Elle s'informe sur les produits à utiliser : lors de la première intervention, il est nécessaire que l'ADVF prenne connaissance auprès de la PA ou quelqu'un de sa famille, des produits d'entretien habituellement utilisés ;

→ Elle se fait expliquer les dangers de la maison : un sol glissant, un mur humide, un escalier un peu raide, une poutre basse, une prise de courant défectueuse, une conduites d'eau ou des radiateurs brûlants, etc.;

→ Elle repère où se trouve le compteur électrique, les arrivées d'eau et de gaz, afin de pouvoir les fermer en cas de besoin ;

→ Elle prend soin de faire couler l'eau chaude pour saisir le niveau de température à la sortie du robinet et de détecter s'il y a des changements brusques en cas d'autre utilisation dans la maison (ceci afin d'éviter les brûlures);

→ Elle demande des renseignements sur les matériaux du sol, l'électroménager, l'entretien des tapis, des meubles par exemple ;

→ Elle s'informe de l'utilisation des torchons (mains ou vaisselle), des éponges et du papier essuie-tout;

→ Elle est attentive aux horaires, aux rythmes, aux fréquences, aux manières de procéder, à la place des choses. L'ADVF s'applique autant que possible à respecter les habitudes et les manières de la PA.